

PHI 505 Textes de philosophie allemande (3 cr.)
Plan de cours – Hiver 2024
vendredi, 8h 50 à 11 h 40, local A8-134

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : E5 3137
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@usherbrooke.ca
Page web :
Moodle :

OBJECTIF

Se familiariser avec le style, l'écriture, le vocabulaire de textes classiques des auteurs déterminants de la philosophie allemande. Nous nous pondérons à cette fin sur l'œuvre de G.W. Leibniz pour comprendre le contenu conceptuel de son œuvre et apprécier son influence sur la tradition philosophique allemande et occidentale ultérieure.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Les étudiants se confronteront aux textes seuls, et devront produire des interprétations à partir de leur bagage philosophique. Les cours seront l'occasion d'approfondir leurs interprétations et discuter des textes.

CONTENU

Le contenu consistera de plusieurs textes fondamentaux de G.W. Leibniz : *Discours de la métaphysique*, les *Principes de la nature et de la grâce*, la *Monadologie*, les *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, et autres. A la fin, nous allons lire les remarques critiques adressées à G.W. Leibniz par Immanuel Kant dans la *Critique de la raison pure*.

PLANIFICATION DU COURS

| | Description du contenu |
|----------|--|
| 5-01-24 | Introduction et mise en scène historique. |
| 12-01-24 | G.W. Leibniz, sa vie et son œuvre. |
| 19-01-24 | <i>Discours sur la métaphysique I.</i> |
| 26-01-24 | <i>Discours sur la métaphysique II.</i> |
| 2-02-24 | <i>La Monadologie.</i> |
| 9-02-24 | <i>Les lettres à Arnaud I.</i> |
| 16-02-24 | <i>Les lettres à Arnaud II.</i> |
| 23-02-24 | <i>Les Principes de la nature et de la grâce.</i> |
| 1-03-24 | Examen mi-session |
| 8-03-24 | Semaine de relâche |
| 15-03-24 | <i>Essais de théodicée.</i> |
| 22-03-24 | <i>Sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal.</i> |
| 29-03-24 | Congé de Vendredi Saint |
| 5-04-24 | Leibniz en conversation avec Hobbes, Spinoza, Descartes, Newton. |
| 12-04-24 | Les références à Leibniz dans <i>la Critique de la raison pure</i> de I. Kant. |
| 19-04-24 | Conclusion et postérité. |
| 26-04-24 | Examen final. |

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS (examen, dissertation, commentaires de textes, etc.)

Un travail/examen de mi-session pour 35% de la note finale.

Un travail/examen final pour 50% de la note finale.

Une présentation orale en classe de 15-20 minutes pour 15% de la note finale. Les participations dans les discussions, la présence en classe et l'assiduité dans les lectures hebdomadaires seront prises en compte également dans ce 15%.

Critères d'évaluation

Pour les travaux/examens écrits, la rigueur de l'argumentation et la qualité de la présentation seront considérés ainsi que pour les présentations orales.

La lecture des textes est obligatoire. Les horaires précises avec les paginations seront établis lors de la réception de livres par la Librairie Coop.

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

L'achat des textes de la même édition pour tous est obligatoire.

BIBLIOGRAPHIE

G.W. Leibniz, *Discours de la métaphysique : et autres textes : 1663-1689*. Trad. Catherine Eugène. Flammarion livre de poche, Paris, 2010. (obligatoire)

G.W. Leibniz, *Principes de la nature et de la grâce; Monadologie : et autres textes (1702-1716)*. Trad. Christiane Frémont. Flammarion livre de poche, Paris, 1996. (obligatoire)

G.W. Leibniz, *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*. Édité par Jacques Brunschwig. Flammarion livre de poche, Paris, 1969. (obligatoire)

G.W. Leibniz, *Opuscules philosophiques choisis*. Trad. Paul Schrecker. Vrin livre de poche, Paris, 2001. (ce dernier livre est à l'option pour l'instant).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au [Règlement des études](#). Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

| Lettre | Note chiffrée | Pointage | Niveau |
|-----------|---------------|----------|-----------|
| <i>A+</i> | 92 % | 4,3 | Excellent |
| <i>A</i> | 87 % | 4,0 | |
| <i>A-</i> | 84 % | 3,7 | |
| <i>B+</i> | 81 % | 3,3 | Très bien |
| <i>B</i> | 78 % | 3,0 | |
| <i>B-</i> | 75 % | 2,7 | |
| <i>C+</i> | 72 % | 2,3 | Bien |
| <i>C</i> | 69 % | 2,0 | |
| <i>C-</i> | 66 % | 1,7 | |
| <i>D+</i> | 63 % | 1,3 | Passable |
| <i>D</i> | 60 % | 1,0 | |
| <i>E</i> | 59 à 0 % | 0,0 | Échec |

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philosophie>